

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 5 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 11 décembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-12-11-BD-4 :

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'Eurométropole de Metz - Exercice 2022.

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole portant sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022,

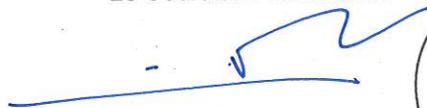
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 30 novembre 2023,

CONSIDÉRANT la compétence de la Métropole en matière d'eau potable,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Metz Métropole pour l'année 2022.

Metz, le 12 décembre 2023

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

**Rapport sur le Prix
et la Qualité du
Service de
l'Eurométropole
de Metz**

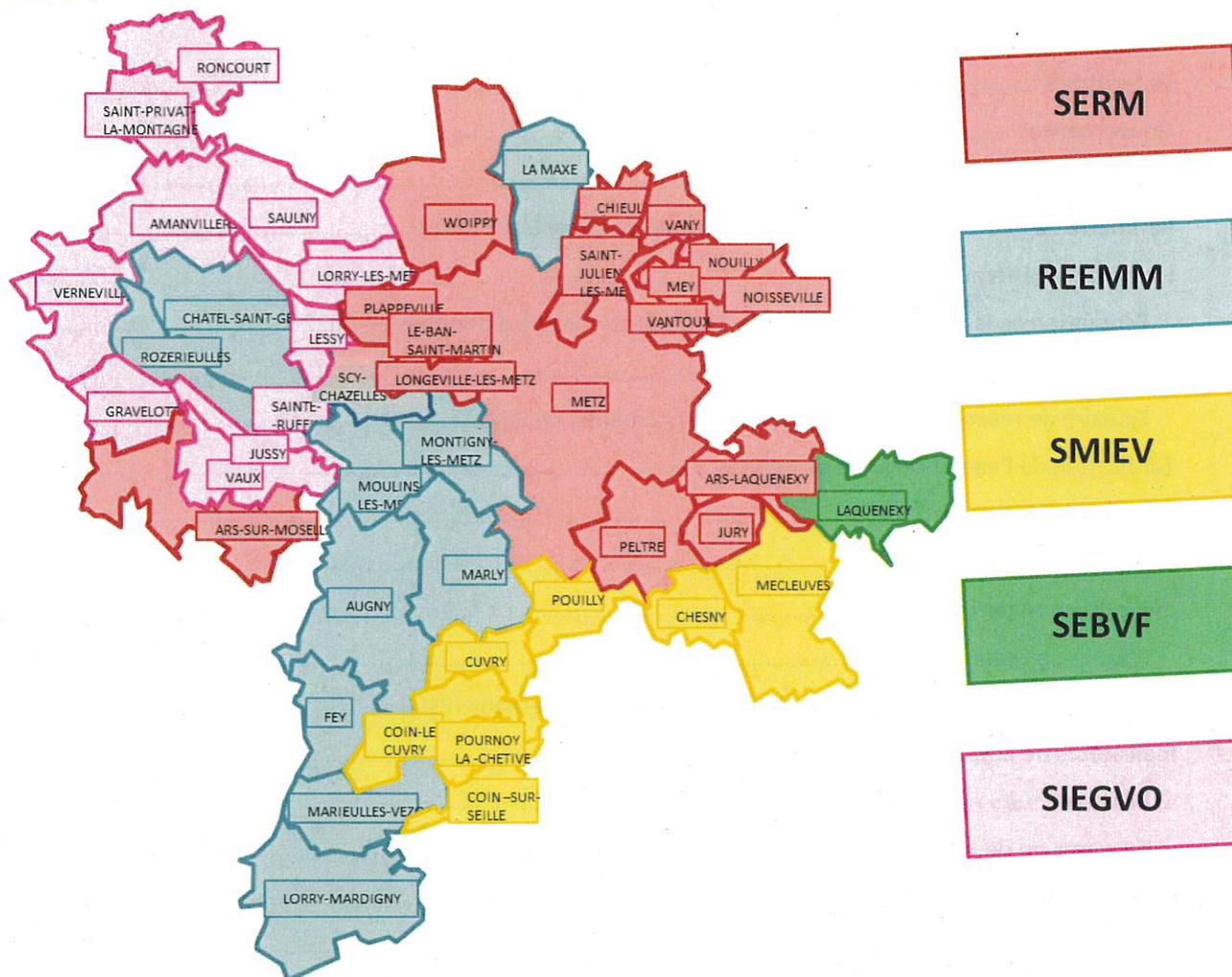
Exercice 2022



Table des matières

Le territoire	3
Gouvernance	4
Exploitation du service	4
Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS	4
Indicateurs généraux.....	5
Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés en 2022	5
Volumes annuels en 2022	5
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2022.....	6
Tarification de l'eau et recettes du service	6
Facture d'eau type (D102.0).....	6
Recettes.....	6
Indicateurs de performance.....	7
Qualité de l'eau	7
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	7
Indicateurs de performance du réseau.....	7
Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	7
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	8
Indices linéaires.....	8
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	9
Indicateurs d'économie de l'eau	9
Indicateur d'économie de l'eau potable consommée par les abonnés en litres/jour/habitant.....	9
Indicateur d'économie des gestionnaires d'eau sur la ressource d'eau brute en litres/jour/habitant.....	10
Programmes de travaux.....	10
Pour le SERM et pour le territoire de la Métropole.....	10
Pour la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz	10
Pour le SIEGVO et pour le territoire de la Métropole	11
Pour le SMIEV et le SEBVF et pour le territoire de la Métropole.....	11
Éléments marquants de 2022	11

Le territoire



Carte : structures eau potable au 1^{er} janvier 2023

Depuis sa transformation en métropole au 1^{er} janvier 2018, l'Eurométropole de Metz exerce la compétence eau potable en lieu et place de ses communes membres. Dans un souci de continuité des services gestionnaires d'eau potable existants et d'harmonisation progressive du territoire pour la compétence eau potable, l'Eurométropole de Metz s'est substituée aux communes dans leurs représentations dans les syndicats, a créé la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et a participé à la création du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Avant la prise de compétence, le territoire de l'Eurométropole de Metz était constitué de 10 modes différents de gestion de la compétence eau potable. A l'issue de l'année 2023, il n'en comporte plus que 5, même après l'intégration

de deux nouvelles communes, Roncourt et Lorry-Mardigny :

- Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM),
- Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF)
- Le Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny (SMIEV)
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO),
- La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz, qui intègre le périmètre de la commune de Lorry-Mardigny (REEMM).



Gouvernance

Pour les structures syndicales existantes comme le SIEGVO, le SEBVF et le SMIEV, la substitution des communes par l'Eurométropole de Metz a eu pour effet de transformer les syndicats intercommunaux en syndicats mixtes. Créé en 2018 par deux EPCI et une commune (Rives de Moselle, l'Eurométropole de Metz et Sanry-Les-Vigy), le SERM a été créé directement en syndicat mixte.

La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz est une régie autonome et personnalisée, créée par l'Eurométropole de Metz. Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'Administration, d'un Président et d'un Directeur, comme la Régie HAGANIS pour l'assainissement.

Le 1^{er} janvier 2022, la commune de Roncourt a rejoint l'Eurométropole de Metz mais sans changer de syndicat des eaux (le SIEGVO). A cette même date, la commune d'Ars-sur-Moselle quitte le SIEGVO et rejoint le SERM.

En 2022, les 3 communes d'Ars-Laquenexy, Nouilly et Noisseville, anciennement rattachées au Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin (dissout) ont intégré entièrement le SERM, avec les conditions tarifaires des abonnés messins.

Le 1^{er} janvier 2023, c'est au tour de la commune de Lorry-Mardigny de rejoindre la Métropole. Le territoire communal de Lorry-Mardigny a été rattaché à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz.

Exploitation du service

L'exploitation du service de l'eau potable est soit publique, c'est le cas pour le SIEGVO, la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et le SEBVF, soit privée par le biais de délégations de service public pour le SERM et le SMIEV.

Les délégations de service public se distinguent par 2 contrats d'affermage différents : celui du SERM et celui du SMIEV,

tous signés avec VEOLIA (Mosellane des Eaux).

Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS

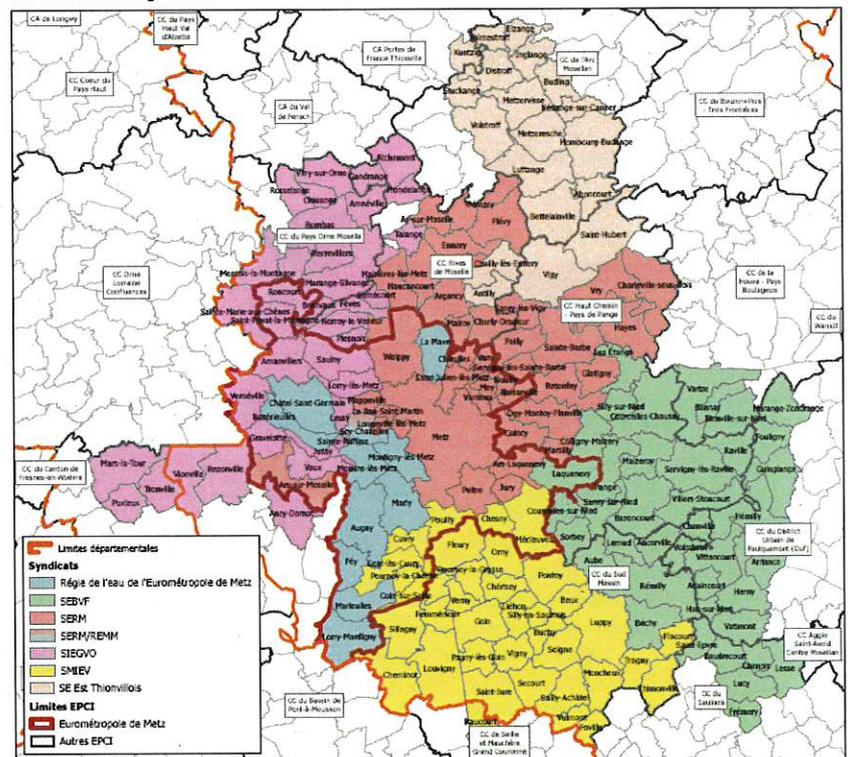
Chaque structure publique, à qui l'EPCI a délégué l'exercice de la compétence eau potable, produit son RPQS pour le territoire qui la concerne. Les syndicats des eaux qui ont fait le choix de déléguer l'exploitation du service de l'eau potable bâtissent leur RPQS sur la base des données présentes dans le rapport annuel du délégataire (RAD) et de leur données propres (investissement, état de la dette, etc...).

Pour l'Eurométropole de Metz, le RPQS 2022 et les indicateurs réglementaires portent sur le territoire métropolitain, plus petit que les territoires couverts par les syndicats comme le montre la carte des emprises des syndicats de la Métropole :

Chiffres clés de la Métropole :

- 226 000 équivalent-habitants
- 55 000 abonnés
- Près de 20 millions de m³ prélevés annuellement
- 12 millions de m³ consommés
- 3 millions de m³ vendus à d'autres collectivités
- Un rendement de réseau moyen de 84,3%
- Un prix de l'eau moyen de 3,32 €TTC (assainissement, eau potable et taxes comprises pour une facture type de 120 m³)

EPCI et compétence en eau en 2023



Indicateurs généraux

Estimation de la population desservie (D101.1)
et nombre d'abonnés en 2022

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022	Résident dans la Métropole en 2022	Poids des habitants métropolitains dans le syndicat ou la Régie en 2022	Poids des différentes structures Eau Potable dans la Métropole en 2022
SERM							
Population totale:	198 243	198 432	208 278	5,0%	160 733	77,2%	73,2%
Nombre d'abonnés:	39 611	39 933	42 244	5,8%	32 601		
REEMM							
Population totale:	45 564	47 176	47 072	-0,2%	47 072	100,0%	19,9%
Nombre d'abonnés:	13 862	14 465	15 041	4,0%	15 041		
SIEGVO							
Population totale:	97 825	97 825	93 371	-4,6%	11 862	12,7%	4,5%
Nombre d'abonnés:	37 100	37 601	36 061	-4,1%	4 581		
SMIEV							
Population totale:	17 211	17 721	17 934	1,2%	5 162	28,8%	1,9%
Nombre d'abonnés:	7 482	7 841	7 929	1,1%	2 282		
SEBVF							
Population totale:	45 073	44 974	46 574	3,6%	1 279	2,7%	0,5%
Nombre d'abonnés:	20 105	20 253	21 173	4,5%	581		
Population totale estimée dans la Métropole:					226 107	Habitants	
Nombre d'abonnés total estimé dans la Métropole:					55 086	Abonnés	

Les variations de 5% pour la population et de 5,8% des abonnés pour le SERM sont la conséquence de l'augmentation du périmètre du syndicat (ajout des communes d'Ars-sur-Moselle, Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy).

De même, avec l'intégration de Laudrefang et de Teting-sur-Nied au SEBVF, ce dernier voit une augmentation de sa population totale et de ses abonnés. A l'inverse, la diminution sur ces mêmes paramètres au SIEGVO s'explique en partie par la perte du territoire d'Ars-sur-Moselle.

Volumes annuels en 2022

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022	Remarques
SERM					
Volume prélevé au milieu naturel (m ³ annuel):	20 655 565	18 863 730	19 893 737	5,5%	
Volume acheté en gros (m ³ annuel):	30 950	31 251	49 925	59,8%	Augmentation des volumes suite intégration Ars/Moselle
Volume vendu en gros (m ³ annuel):	4 150 478	3 407 820	3 595 355	5,5%	
Volume facturé (m ³ annuel):	11 590 658	11 726 177	11 733 897	0,1%	
REEMM					
Volume prélevé au milieu naturel (m ³ annuel):	3 281 301	3 244 446	3 398 353	4,7%	
Volume acheté en gros (m ³ annuel):	161 240	204 856	178 325	-13,0%	Plus d'achat d'eau pour Rozérieulles internalisée à la REEMM
Volume vendu en gros (m ³ annuel):	145 767	199 273	257 183	29,1%	Achat important cette année par Jouy-aux-Arches
Volume facturé (m ³ annuel):	2 302 959	2 581 648	2 441 858	-5,4%	
SIEGVO					
Volume prélevé au milieu naturel (m ³ annuel):	6 147 205	6 258 251	6 160 278	-1,6%	
Volume acheté en gros (m ³ annuel):	519 069	415 904	250 179	-39,8%	Diminution des volumes suite au départ d'Ars/Moselle
Volume vendu en gros (m ³ annuel):	401 846	430 564	416 567	-3,3%	
Volume facturé (m ³ annuel):	4 787 846	4 587 702	4 468 981	-2,6%	
SMIEV					
Volume prélevé au milieu naturel (m ³ annuel):	319 857	347 930	362 897	4,3%	
Volume acheté en gros (m ³ annuel):	797 431	815 189	789 200	-3,2%	
Volume vendu en gros (m ³ annuel):	31 135	16 365	20 747	26,8%	Volume pour Marieulles pour le soutien d'étiage et fuites
Volume facturé (m ³ annuel):	830 163	841 071	889 662	5,8%	
SEBVF					
Volume prélevé au milieu naturel (m ³ annuel):	3 220 309	3 043 583	3 079 774	1,2%	
Volume acheté en gros (m ³ annuel):	0	0	0		Le SEBVF ne vend ni n'achète d'eau en gros
Volume vendu en gros (m ³ annuel):	0	0	0		
Volume facturé (m ³ annuel):	2 203 518	2 196 977	2 187 453	-0,4%	

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2022

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022	Remarques
SERM	898 km	898 km	1007 km	12,1%	Augmentation du périmètre du syndicat
REEMM	301 km	311 km	309 km	-0,9%	
SIEGVO	683 km	695 km	672 km	-3,4%	Diminution du périmètre du syndicat
SMIEV	261 km	270 km	279 km	3,3%	Augmentation du périmètre du syndicat
SEBVF	696 km	695 km	695 km	0,0%	

Pour le SERM le périmètre a augmenté avec l'arrivée de 4 communes (Ars-sur-Moselle, Ars-Laquenexy, Nouilly et Noisseville).

Le SIEGVO a perdu le territoire d'Ars-sur-Moselle et le SMIEV a intégré le syndicat de Flocourt-Thimonville-Tragny.

Tarification de l'eau et recettes du service

Facture d'eau type (D102.0)

Facture type pour 120 m ³		REMM 01/01/2023		SERM 01/01/2023		SIEGVO 01/01/2023		SEBVF 01/01/2023		SMIEV 01/01/2023	
Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
Abonnement compteur DN15 (€HT/an)	1	37,05	37,05	52,46	52,46	47,97	47,97	72,09	72,09	52,36	56,86
Part eau potable/délegataire ou exploitant (€HT/m ³)	120	1,1901	142,81	0,6411	76,93	1,2000	144,00	1,4050	168,60	1,2527	150,32
Part eau potable/ surtaxe (€HT/m ³)	120	0	0,00	0,1298	15,57	0	0,00	0	0,00	0,5	60,00
Sous-total pour la partie eau en €HT/m ³ pour une facture type:		1,50		1,21		1,60		2,01		2,23	
Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
Part HAGANIS (€/m ³ HT)	120	1,14	136,80	1,14	136,80	1,14	136,80	1,14	136,80	1,14	136,80
Organismes publics	Quantité	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
Préservation des ressources en eau/ taxe Agence de l'Eau (€HT/m ³)	120	0,071	8,52	0,0592	7,10	0,07245	8,69	0,072	8,64	0,0664	7,97
Lutte contre la pollution - taxe AERM (€HT/m ³)	120	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00	0,35	42,00
Autres taxes (VNF, frais de services,...)	120	0	0,00	0,0006	0,072	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Modernisation des réseaux - taxe AERM (€HT/m ³)	120	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96	0,233	27,96
Total € HT:		395,14		358,90		407,42		456,09		481,91	
Total € TTC:		424,29		386,05		437,25		488,59		515,83	
Prix de la facture "type 120 m ³ " en €TTC/m ³ :		3,54		3,22		3,64		4,07		4,30	

Recettes

Suite au transfert de la compétence eau potable des communes vers l'Eurométropole de Metz, l'EPCI perçoit en recette les surtaxes dites "communales" sauf pour les communes déjà adhérentes à un syndicat des eaux existant ou à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz ainsi que les droits au raccordement sur le réseau public de distribution de l'eau potable.

Les recettes 2022 concernent donc les surtaxes et les droits de raccordement des communes de Nouilly, Noisseville, Ars-Laquenexy pour une partie de l'année 2022 car ce périmètre a été transféré au SERM

courant 2022. Elles se montent à 40 525 € contre 97 371 € en 2021.

En 2022, toutes les communes gérées en direct par la Métropole ont été rattachées à une structure existante : le budget annexe de l'eau potable de la collectivité a donc été clôturé. Les excédents d'investissement ont été reversés aux structures en respectant les périmètres géographiques ayant générés les recettes acquises précédemment.

Chiffres clés de la Métropole :

- Un prix de l'eau moyen(*) sur la Métropole à 3,32 €TTC
- Un prix moyen en France de 4,34 €TTC

(@Services Eau France - 2022)

(*): assainissement, eau potable et taxes comprises pour une facture type de 120 m³

Indicateurs de performance

Qualité de l'eau

	2020	2021	2022
SERM			
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	97,6	96,3	99,1
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	99,7	100,0	100,0
REEMM			
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	95,5	100,0	100,0
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0
SIEGVO			
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	97,1	91,0	100,0
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0
SMIEV			
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100,0	100,0	91,7
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0
SEBVF			
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques:	100,0	100,0	100,0
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques:	100,0	100,0	100,0

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

	2020	2021	2022
SERM	97	97	97
REEMM	90	75	115
SIEGVO	93	93	93
SMIEV	97	107	107
SEBVF	98	98	98

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est une note sur 120. Si tous les distributeurs d'eau possèdent aujourd'hui des Systèmes d'Information Géographique (SIG), le souci est de retrouver

les données sur les très anciennes conduites et branchements d'où une moyenne de notation autour de 100/120. Avec les moyens actuels numériques, cet indice tend à progresser vers 120 naturellement.

Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022 en points
SERM	84,1%	86,1%	85,5%	-0,53
REEMM	71,9%	84,0%	81,6%	-2,41
SIEGVO	80,1%	77,3%	78,6%	1,25
SMIEV	78,4%	78,2%	79,8%	1,66
SEBVF	69,0%	72,3%	71,5%	-0,80
Eurométropole de Metz	81,4%	85,0%	84,3%	-0,66



Le rendement est le premier indicateur de performance d'un service des eaux. C'est un indicateur fluctuant d'une année sur l'autre, il n'est donc par rare de voir sa courbe en « dents de scie ». L'important est de savoir comment il a été calculé, quels sont les événements qui peuvent le faire varier, les mesures mises en place par les services pour l'améliorer et sa tendance sur plusieurs années.

En général, 80 % est la valeur cible minimale à atteindre pour tout service des eaux. Le taux moyen en 2022 et en France est de 83,5%. Les objectifs de rendement à 85 % ou 90 % sont respectivement difficiles ou très difficiles à atteindre, l'eau potable étant le fluide le plus contraignant à transporter par rapport au gaz, à l'électricité, etc...

Ces rendements élevés sont d'autant plus

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022 en points
SERM	0,47%	0,44%	0,41%	-0,03
REEMM	NC	NC	1,90%	
SIEGVO	0,49%	0,52%	0,58%	0,06
SMIEV	0,69%	0,55%	0,60%	0,05
SEBVF	1,23%	0,98%	0,98%	0,00

NC: Non Connu

difficiles à approcher que le taux de renouvellement des réseaux en France comme sur la Métropole est très faible : en France il est de 0,67 % en 2022, soit un renouvellement des conduites tous les 149 ans! Le taux moyen de renouvellement des réseaux est présent ci-dessous.

Tout point du rendement approchant les 90 % est donc très complexe à atteindre et les exemples de collectivités qui y arrivent ont souvent des spécificités géographiques ou techniques qui le leur permettent (par exemple un réseau d'eau potable majoritairement visitable dans les sous-sols, comme Paris, ...).

Le rendement de réseau sur l'Eurométropole de Metz est bon, au-delà de la moyenne nationale avec 84,3 %.

Indices linéaires

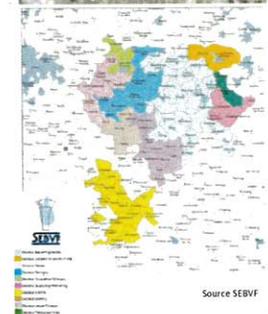
	2020	2021	2022	Écart 2021-2022
SERM				
Indice linéaire de perte P106.3 (m ³ /j/km)	9,43	7,76	7,29	-5,9%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /j/km)	10,78	8,99	8,13	-9,6%
Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	49,89	47,94	43,16	-10,0%
REEMM				
Indice linéaire de perte P106.3 (m ³ /j/km)	8,81	4,86	5,85	20,4%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /j/km)	9,06	5,82	7,17	23,1%
Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	22,54	25,49	25,91	1,6%
SIEGVO				
Indice linéaire de perte P106.3 (m ³ /j/km)	5,32	5,97	5,61	-6,1%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /j/km)	5,92	6,56	6,22	-5,2%
Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	21,42	20,33	20,54	1,0%
SMIEV				
Indice linéaire de perte P106.3 (m ³ /j/km)	2,54	2,57	2,28	-11,4%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /j/km)	2,98	3,08	2,76	-10,4%
Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	9,18	9,22	9,03	-2,0%
SEBVF				
Indice linéaire de perte P106.3 (m ³ /j/km)	3,93	3,33	3,46	4,1%
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /j/km)	4,00	3,34	3,52	5,4%
Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	8,75	8,67	8,68	0,1%



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz



Source Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz



Source SEBVF



Source SMIEV/VEOLIA

Les indices linéaires de perte et des volumes non-comptés caractérisent la performance des gestionnaires d'eau potable en intégrant la dimension et l'étendue du réseau d'eau potable (définie par l'indice linéaire de consommation). En résumé plus le réseau est long, avec peu d'habitants dessus, plus il est difficile de maintenir un bon rendement de réseau en comparaison d'un réseau très urbain, caractérisé par un linéaire de réseau moins élevé et une concentration importante d'habitants.

On définit un territoire urbain lorsque l'indice linéaire de consommation est supérieur à 30 et rural s'il est inférieur à 10.

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

SERM
REEMM
SIEGVO
SMIEV
SEBVF

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022 en points
SERM	88,0%	88,0%	88,0%	0,00
REEMM	74,4%	80,3%	80,8%	0,54
SIEGVO	77,0%	77,0%	77,0%	0,00
SMIEV	85,0%	85,0%	85,0%	0,00
SEBVF	100,0%	100,0%	100,0%	0,00

L'avancement de protection des ressources en eau est stable mais est amené à évoluer. En effet, certains services héritent de nouvelles ressources en eau dont les protections ne sont plus à jour et/ou certains services ont relancé des études

hydrologiques afin de mieux caractériser les périmètres des ressources en eau afin de mieux les protéger. Si ces études aboutissent, de nouvelles déclarations d'utilité publique pourraient voir le jour et les pourcentages de l'indice arriver à 100%.

Indicateurs d'économie de l'eau

Indicateur d'économie de l'eau potable consommée par les abonnés en litres/jour/habitant

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022
SERM	160,18	161,90	154,35	-4,7%
REEMM	138,48	149,93	142,12	-5,2%
SIEGVO	134,09	128,49	131,13	2,1%
SMIEV	132,15	130,03	135,91	4,5%
SEBVF	133,94	133,84	128,68	-3,9%
Eurométropole de Metz	152,68	156,27	150,02	-4,0%

Depuis de nombreuses années, les abonnés économisent l'eau potable distribuée en privilégiant la douche à la baignoire, en installant des mousseurs et brise-jets et en récupérant de plus en plus l'eau de pluie.

Avec les bâtiments neufs équipés directement par des installations sanitaires plus économes en eau, les réhabilitations des anciens logements intégrant aussi ces principes vertueux, la consommation des



abonnés, ramenée à l'habitant et par jour ne cesse de diminuer.

Indicateur d'économie des gestionnaires d'eau sur la ressource d'eau brute en litres/jour/habitant

	2020	2021	2022	Écart 2021-2022
SERM	228,53	213,83	215,05	0,6%
REEMM	218,57	195,74	215,42	10,1%
SIEGVO	175,44	174,86	175,87	0,6%
SMIEV	172,90	177,29	172,83	-2,5%
SEBVF	195,74	185,41	181,17	-2,3%
Eurométropole de Metz	216,55	204,53	207,29	1,3%

Le second indicateur concerne plus les exploitants d'eau et les économies qu'ils font entre le puisage de l'eau brute au milieu naturel à la distribution d'eau potable aux abonnés. L'indicateur mesure donc la sobriété de la potabilisation de l'eau et la maîtrise des pertes d'eau potable (fuites d'eau, volumes de service ou consommation non maîtrisée de l'eau). Cet indicateur peut être élevé en raison notamment de la qualité de l'eau brute au départ mais l'essentiel est de voir l'évolution d'une année sur l'autre, qui elle, reflète les actions du gestionnaire d'eau pour faire mieux que l'année dernière : en puisant moins d'une part et en réduisant les pertes d'eau avant la distribution aux abonnés. L'indicateur est également ramené aux litres d'eau nécessaires par habitant pour sa consommation d'eau potable journalière.

En conclusion, les exploitants et les consommateurs réduisent progressivement leur consommation d'eau chacun à leur niveau d'action. Même si d'une année sur l'autre la courbe d'usage de l'eau est en « dents de scie », les deux indicateurs baissent bien entre 2020 et 2022. Ces données sont dorénavant incluses au RPQS et seront mises à jour annuellement. Cette tendance d'économie de l'eau pourra donc être surveillée sur le long terme.

Programmes de travaux

Pour le SERM et pour le territoire de la Métropole

- Mise en place d'un dispositif de décantation lamellaire à l'usine de traitement de Moulins les Metz (solde) 915 480,00€,

- Raccordement d'extrémité pour renforcement et amélioration du réseau rue du Général Diou à Saint Julien lès Metz 42 152,80€ + 7 069,72€ ,
- Raccordement d'extrémité pour extension du réseau d'eau potable rue de la Vachotte à Metz 15 925,62€,
- Amélioration de la sectorisation à Woippy et à Metz 111 642,11€ ,
- Raccordement d'extrémité pour extension du réseau d'eau potable rue de Génivaux à Metz 12 628,18€,
- Raccordement d'extrémité pour renforcement et amélioration du réseau rue du Général Maud'huy à Ars sur Moselle 23 817,07€
- Etude pour confortement des caniveaux des digues du lac de Madine 6 522,00€.

Pour la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz

- Le renouvellement d'un deuxième tronçon de près de 600 ml de la canalisation d'amenée en DN400 acier, sur la commune de Montigny-lès-Metz, de la rue Costes-et-Bellonte jusqu'au réservoir de Blory,
- La poursuite du programme de renouvellement patrimonial du réseau de distribution, avec des interventions sur les canalisations listées ci-après : partie centrale de la rue de la Libération à Augny, partie basse de la rue Kennedy à Montigny-lès-Metz, les rues des Ecoles et de la Croix Saint-Joseph à Marly,
- Travaux sur les groupes de pompage (variateurs de puissance) sur le site de production de Maison Rouge et installation d'un variateur de puissance et d'une



chloration sur la station de reprise de Augny vers Fey.

- Lancement d'une étude de définition de l'Aire d'Alimentation du captage de Montvaux,
- Un total de 3,14 millions de réalisés sur 2022.

Pour le SIEGVO et pour le territoire de la Métropole

- Traversée Grand Rue et route de Metz à Lorry-Lès-Metz 85 000 €.

Pour le SMIEV et le SEBVF et pour le territoire de la Métropole

Pas de travaux sur le sol métropolitain.

Éléments marquants de 2022

L'année 2022 a été marquée par une crise énergétique et économique qui ont impacté lourdement les budgets des services des eaux. L'efficacité des légères augmentations du prix de l'eau afin de financer des renouvellements importants (et donc d'augmenter le taux moyen annuel de renouvellement) a été fortement amoindrie.

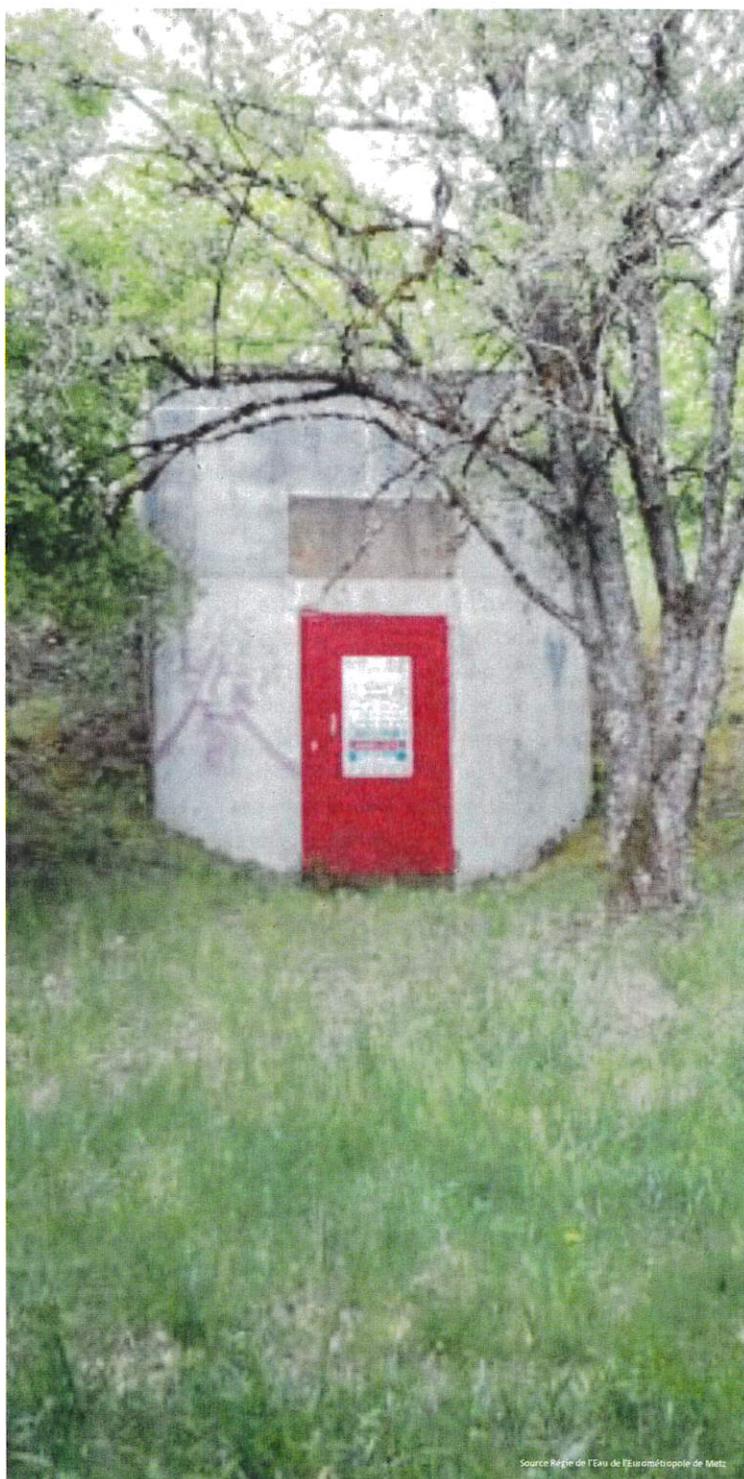
En outre, symptôme du changement climatique, l'année 2022 a été la plus chaude jamais enregistrée depuis la mise en place des mesures en France. L'année 2022 a également été exceptionnellement sèche, marquée par un déficit pluviométrique record de 25 %.

Le SIEGVO a diminué son périmètre avec le transfert d'Ars-sur-Moselle au SERM. Ce dernier a intégré parallèlement le territoire de l'ex-SESEM (Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin), dont les trois communes situées sur la Métropole : Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy.

Le SMIEV a augmenté son périmètre avec les communes de Flocourt, Thimonville et Tragny. Le SEBVF a, quant à lui, intégré deux communes Téting-sur Nied et Laudrefang.

A noter en 2022, l'engagement fort du SERM dans différentes actions environnementales visant à limiter le taux de nitrates et de pesticides dans l'eau du Rupt de Mad, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse, les chambres d'agriculture, et le Parc

Régional de Lorraine. En complément le syndicat a mis en œuvre un dispositif de paiements pour services environnementaux aux agriculteurs volontaires, situés sur tout le bassin versant où l'eau brute est collectée pour alimenter la région messine.



ANNEXES



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

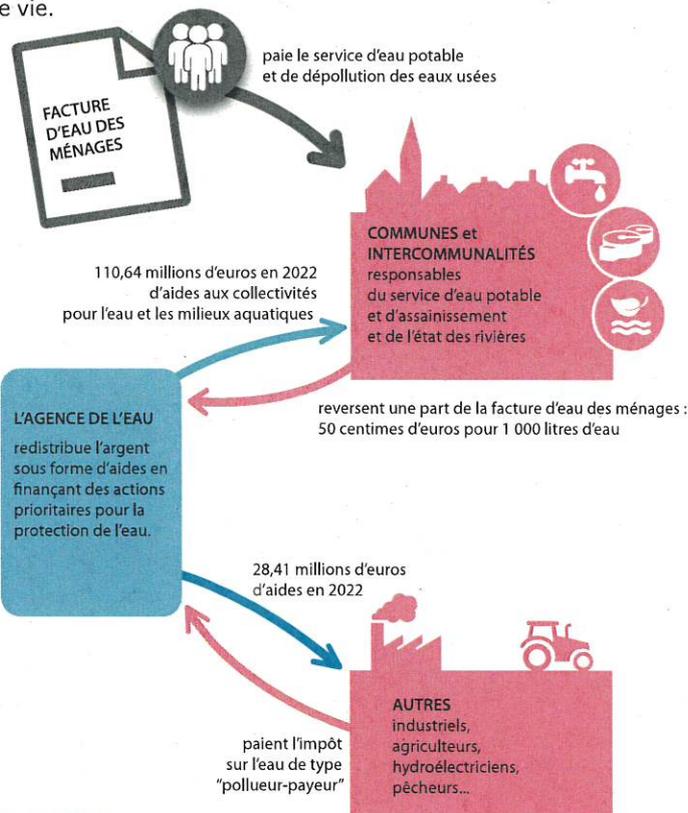
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m³ (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire** ou à la/au **président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



4,73 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



74,50 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



4,77 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,40 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



0,15 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,25 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,69 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



8,44 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



5,53 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41,10 €
aux collectivités pour l'épuration et la gestion intégrée des eaux de pluie



9,21 €
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



21,46 €
aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau



16,23 €
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



6,46 €
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



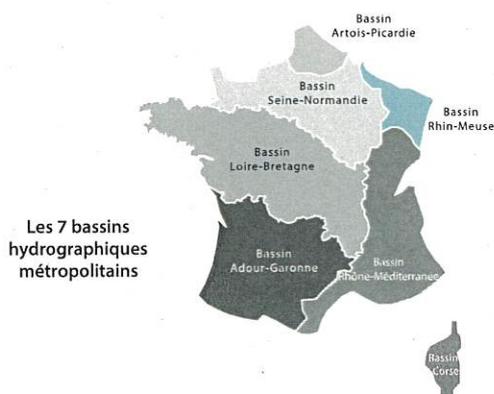
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site
<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

➔ bit.ly/Podcasts-Eau



Résumé de l'acte

057-200039865-20231211-2023-12-BD4-DE

Numéro de l'acte : 2023-12-BD4
Date de décision : lundi 11 décembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'Eurométropole de Metz - Exercice 2022.
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 13/12/2023
Numéro AR : 057-200039865-20231211-2023-12-BD4-DE
Document principal : 99_DE-3.pdf

Historique :

13/12/23 21:25	En cours de création	
13/12/23 21:27	En préparation	Catherine DELLES
13/12/23 22:09	Reçu	Catherine DELLES
13/12/23 22:09	En cours de transmission	
13/12/23 22:10	Transmis en Préfecture	
13/12/23 22:13	Accusé de réception reçu	